

Bouyrie

Électricité & Plomberie

LES POINTS DE CONTRÔLE LÉGAUX DE MA CHAUDIÈRE

- Nettoyage du corps de chauffe, du brûleur, de la veilleuse, de l'extracteur (si incorporé dans l'appareil)
- Vérification du circulateur (si incorporé dans l'appareil);
- Vérifications et réglages des organes de régulation (si incorporé dans l'appareil);
- Vérification des dispositifs de sécurité de l'appareil;
- Vérification de la nature et de la géométrie du conduit de raccordement

J'ai une chaudière relayée à la VMC au gaz

- Vérification fonctionnelle de la sécurité individuelle équipant ladite chaudière;
- Nettoyage du conduit de raccordement;
- Vérification des débits de gaz et réglage éventuel, si cette procédure est bien prévue par le fabricant;
- Pour les chaudières avec ballon à accumulation, vérification des anodes ainsi que des accessoires fournis par le constructeur suivant les prescriptions de celui-ci;

J'ai une chaudière équipée de brûleurs à air soufflé

- Mesure de la température des fumées;
- Mesure de la teneur en dioxyde de carbone ou en oxygène dans les fumées;

J'ai une chaudière à circuit de combustion non étanche :

- Mesure de la teneur en monoxyde de carbone dans l'ambiance et à proximité de l'appareil en fonctionnement
- Vérification que la teneur en monoxyde de carbone mesurée est inférieure à 50 ppm